COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 13.04.2017

02/2017

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 180'109.50 relatif à la participation financière de la Commune de Montreux pour la rénovation générale de l'église évangélique de langue allemande sise à l'Avenue des Alpes 63 à Montreux.

Président : Yanick Hess (PLR)

Membres : Ihab Al Jundi (SOC) remplacé par Armin Gote
Yves Depallens (PLR)
Mathieu Ehinger (PLR)
Denis Golaz (SOC)
Mario Gori (SOC)
Vincent Haldi (ML)
Anne Saito (Les Verts)
Pierre-André Spahn (PLR)
Franklin Zakine (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 4 avril, en présence de Monsieur Caleb Walther, Municipal, ainsi que de M. Gian-Franco Sentinelli, chef de service de domaines, bâtiments. Nous les remercions pour les précisions et les réponses apportées aux questions.

Position Municipale

Ce préavis s'inscrit dans le cadre réglementaire de la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) qui indique que les communes doivent participer au frai d'entretien lourd, nécessaire aux lieux de culte, que l'on soit propriétaire ou non.
Une convention règle la répartition des frais entre les communes du Haut Lac.
Le processus normal voudrait que la Communauté vienne avec un projet avant les travaux. Un avant-projet a donc bien été déposé avant les travaux et le service a demandé à avoir des éclaircissements.

La Communauté évangélique allemande de Montreux (CEAM), maître d'ouvrage, a décidé de commencer le chantier sans attendre la réponse de la commune. Suite à un don, elle

avait les liquidités financières et les autorisations de construire pour effectuer ses travaux de plus de 3 millions.
La commune n'étant pas propriétaire des lieux, il n'y a pas eu besoin de faire des appels d'offre.
Une fois les travaux terminés, le service des bâtiments s'est rendu sur place pour évaluer ce qui devait être pris en charge ou non.

Discussion générale

Un commissaire s'offusque de la procédure du fait accompli. Certains sont ulcérés sur la manière de faire. Notre commission n'a que peu de moyen de refuser, le fait de s'abstenir serait un signal fort pour les situations futures.

Au niveau des chiffres présentés dans le préavis, et comme les travaux sont terminés, les coûts ont été arrondis à la centaine de francs.
Plusieurs réductions de subvention ont été appliquées car concernant des travaux qui impliquait des locaux hors lieux de culte.
En ce qui concerne les locaux mis à disposition de la commune de la population, ce sera la CEAM qui en fixera les règles d'utilisation.

La participation de la commune s'élève à 6% des montants globaux.

Un des seuls point positif est que le service s'est rendu sur place a postériori. Il a pu ainsi mieux évaluer ce qui devait être pris en compte pour une participation ou non. Il n'y aurait pas eu de différence sur le montant si les travaux avaient été faits ultérieurement. Certains travaux sont dictés par la protection des sites.

Quant à savoir si le service pourrait fixer des règles pour que cela ne se reproduise pas, il ressort que cette situation est unique car la CEAM avait les moyens de débuter même sans subventions. Il n'y a pas de liens entre le permis de construire et la demande de subvention.

Conclusion

Au vote, ce préavis est accepté par 5 oui et 5 abstentions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 02/2017 de la Municipalité du 2 mars 2017 au Conseil communal relatif l'octroi d'un crédit de CHF 180'198.50 relatif à la participation financière de la Commune de Montreux pour la rénovation générale de l'église évangélique de langue

allemande sise à l'avenue des Alpes 63 à Montreux,

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter le principe de participation des communes de Montreux, Villeneuve, Noville, Veytaux, Rennaz et Chessel, à la rénovation générale de l'église évangélique de langue allemande sise à l'Avenue des Alpes 63 à Montreux pour un montant total maximal de CHF 238'800.00, selon les modalités définies dans le présent préavis;
2. d'autoriser la Municipalité à octroyer une participation financière d'un montant de CHF 180'198.50 pour la rénovation générale de l'église évangélique de langue allemande sise à l'avenue des Alpes 63 à Montreux, quelle que soit la décision des autres communes concernant leur propre participation ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité,si nécessaire, à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 353.3321 ;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 «réserves générales pour investissements futurs » ;
7. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

5 oui, 0 non, 5 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Yanick Hess (PLR)